

Mobilité Interne – M. Olivier HERMINE

[Télécharger la note de service](#)

Monsieur Olivier Hermine sera placé en qualité de Gestionnaire budgétaire et financier à compter du 1er juillet 2025 sous l'autorité de la Directrice des Affaires financières.

Prise de fonction d'Axelle BAPTISTIDE SINIVASSIN

[Télécharger la note officielle](#)

Nous avons l'honneur de vous informer la prise de fonction de :

Madame Axelle BAPTISTIDE SINIVASSIN en qualité de **Directeur Général Adjoint Pôle Développement Durable et Gestion des Infrastructures** à compter du 7 octobre 2025.

Elle supervisera les directions suivantes:

- Direction de l'Urbanisme et du Foncier;
 - Direction de l'Aménagement et des Projets Structurants;
 - Direction de la Mer et de l'Environnement;
 - Direction des Infrastructures, Réseaux et Patrimoine.
-

Demande d'absence d'autorisation

Fiches pratiques RIFSEEP

Cet espace regroupe les documents de référence concernant le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

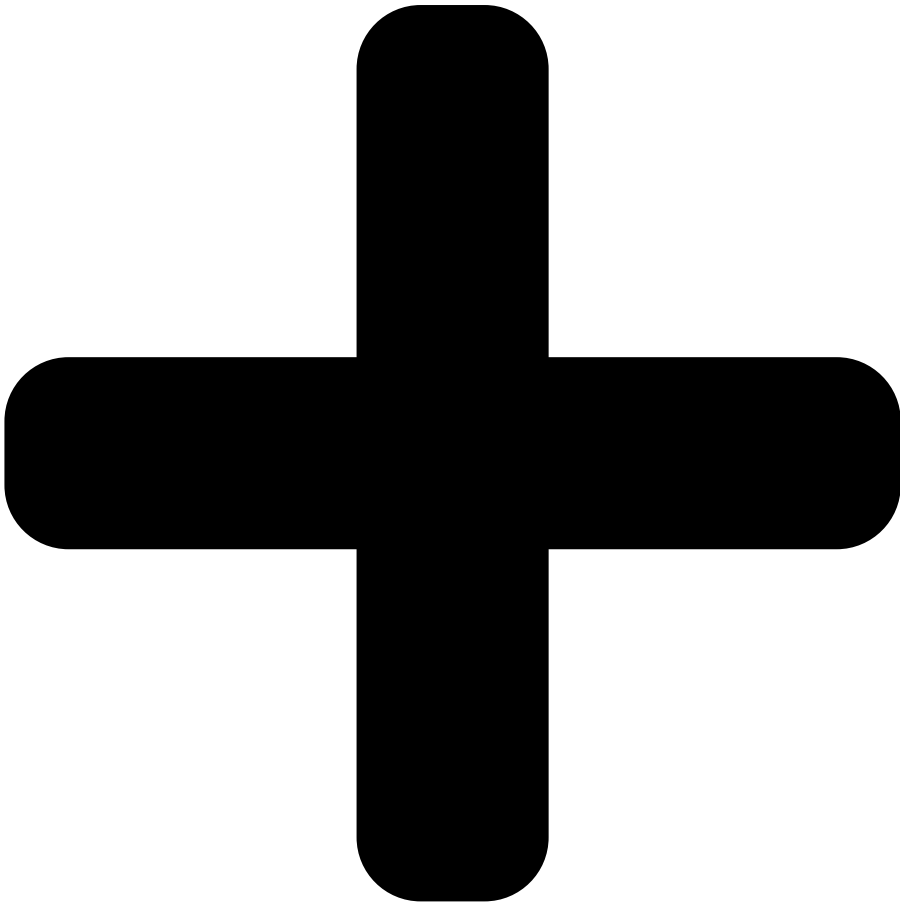
Vous y trouverez prochainement :

- Des fiches explicatives sur les différentes composantes du RIFSEEP.
- Les critères d'attribution des indemnités.
- Les modalités d'évolution et de révision.
- Des exemples pratiques et réponses aux questions les plus fréquentes.

L'objectif est de mettre à disposition des agents une information claire et accessible sur le fonctionnement du régime indemnitaire.

En attendant la mise en ligne complète de ces ressources, merci de contacter le service Ressources Humaines pour toute précision relative au RIFSEEP.

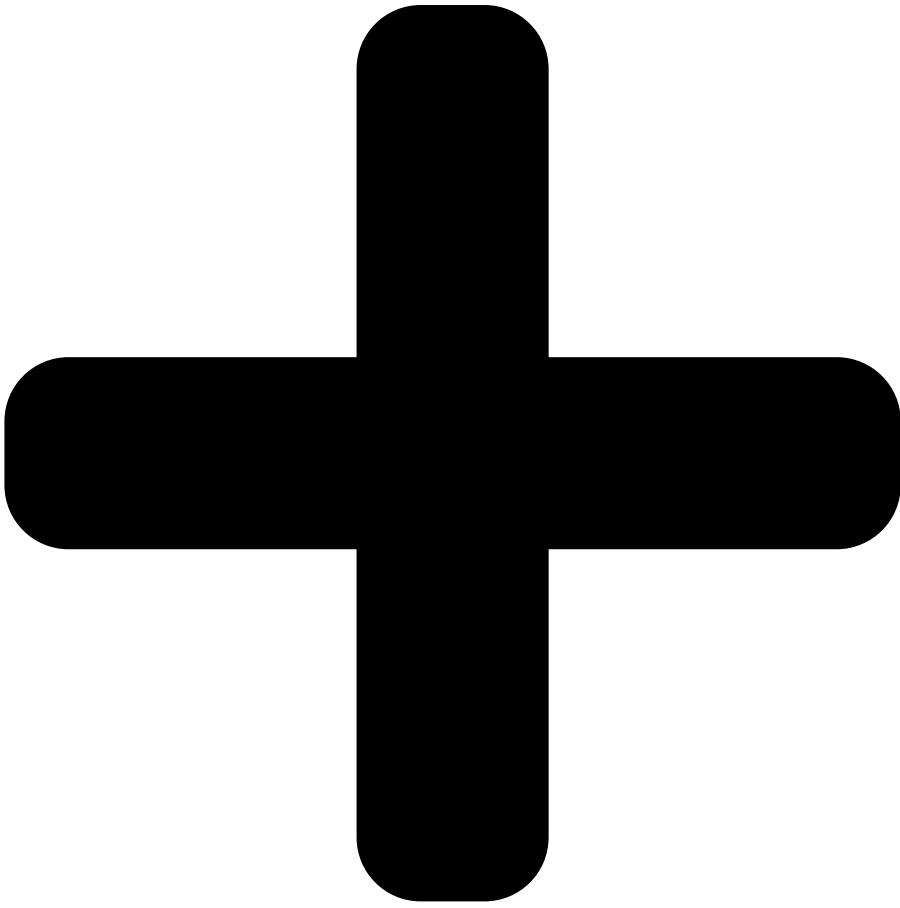
FAQ





Qu'est-ce que le RIFSEEP ?

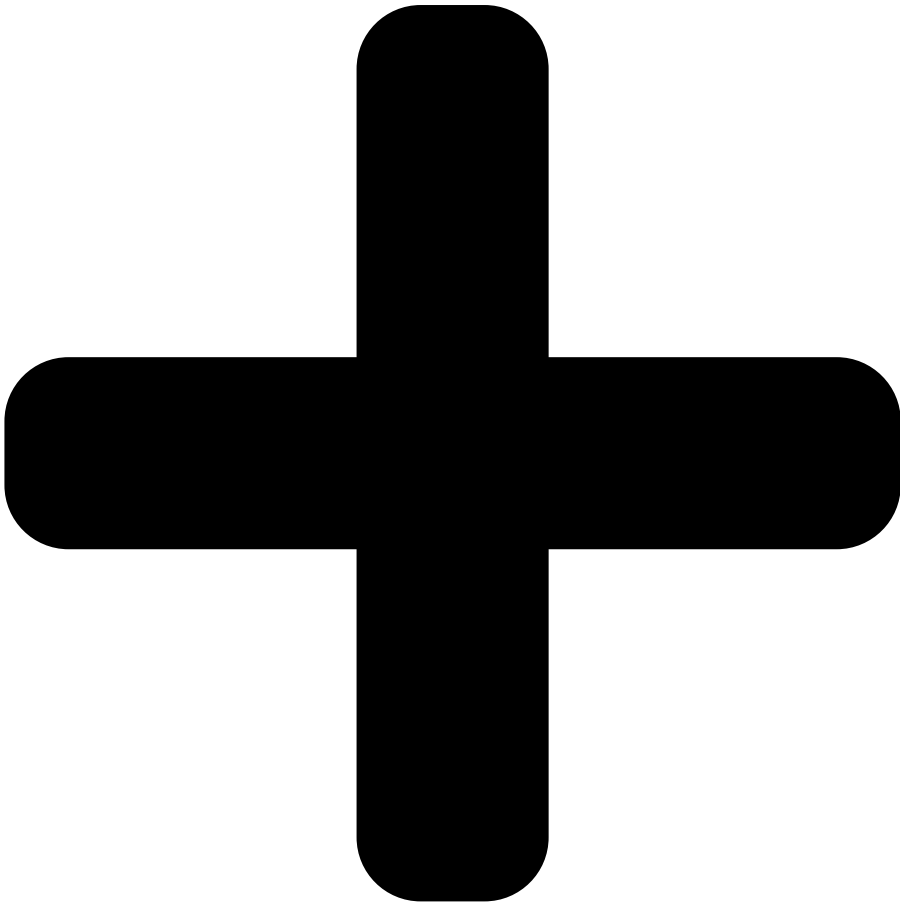
Le RIFSEEP est le régime indemnitaire des agents territoriaux et de la fonction publique d'État. Il se compose d'une indemnité principale liée aux fonctions et d'un complément tenant compte de l'engagement professionnel.





Qui est concerné ?

La majorité des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale sont éligibles. Certaines catégories particulières peuvent relever de régimes spécifiques.

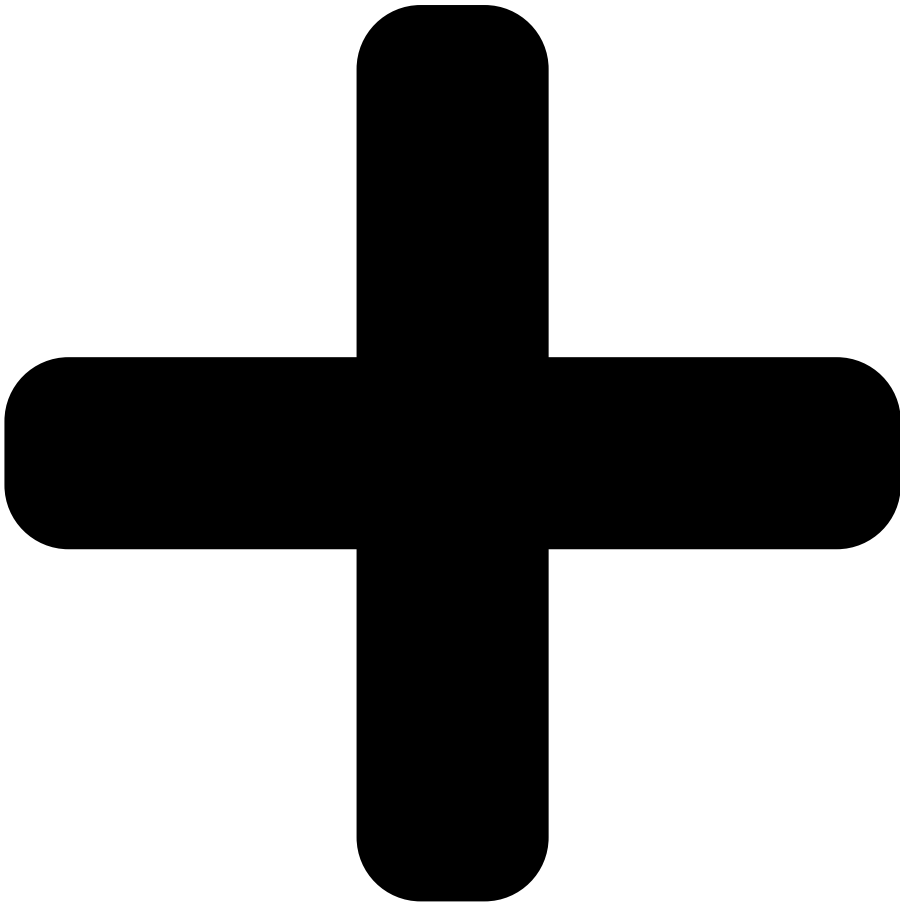




Comment est calculé le montant ?

Le montant dépend :

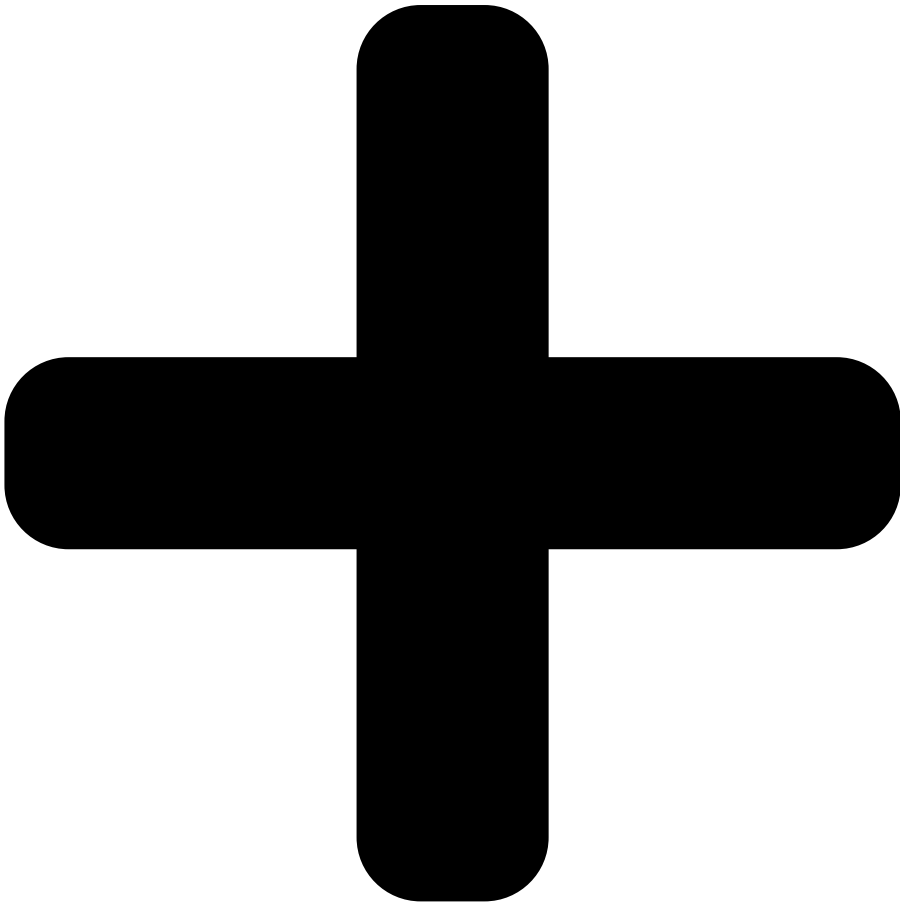
- des responsabilités exercées,
- des sujétions particulières du poste,
- de l'expertise et de l'expérience professionnelle,
- de l'investissement et de l'engagement dans les missions.





L'indemnité peut-elle évoluer ?

Oui. Elle est révisée lors des changements de poste, d'évolution des missions, ou lors d'évaluations professionnelles.





À qui s'adresser pour une question individuelle ?

Le service Ressources Humaines est l'interlocuteur privilégié pour toute question relative au RIFSEEP, aux fiches de poste ou aux situations particulières.

**Organisation des concours
Externe, Interne, 3e concours
d'accès au grade de**

Technicien

[Télécharger la note de service complète](#)

Résumé

Le Centre de Gestion de la Guadeloupe organise en 2026 plusieurs concours permettant d'accéder aux grades de **Technicien Territorial** et **Technicien Territorial Principal de 2^e classe**. Ces concours sont ouverts aux agents territoriaux souhaitant évoluer professionnellement au sein de la fonction publique territoriale.

Les **spécialités ouvertes** couvrent notamment :

- Bâtiment / Génie civil
- Réseaux, voirie et infrastructures
- Prévention et gestion des risques / Hygiène / Restauration
- Aménagement urbain et développement durable
- Déplacements / Transports
- Espaces verts / Nature
- Ingénierie informatique et systèmes d'information
- Techniques optionnelles selon la filière concernée

Les **voies d'accès** sont au choix selon la situation du candidat :

- **Concours externe** : pour les titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel ou d'un diplôme de niveau 4 équivalent. Des mesures dérogatoires existent pour les

sportifs de haut niveau et les parents de trois enfants et plus.

- **Concours interne** : pour les fonctionnaires ou agents publics justifiant d'au moins **4 ans de services publics** au 1^{er} janvier 2026.
 - **Troisième concours** : pour les candidats disposant d'au moins **4 ans d'activités professionnelles** dans le domaine technique concerné, mandats électifs ou responsabilités associatives.
-

Calendrier à retenir

- **Préinscriptions en ligne** : du *30 septembre au 19 novembre 2025*
via www.cdg971.com – rubrique concours territorial
 - **Clôture de dépôt / envoi des dossiers** : **26 novembre 2025**
(16h30, cachet de La Poste faisant foi)
 - **Épreuve écrite** : **jeudi 09 avril 2026**
-

Points importants

- La préinscription **ne vaut pas inscription** : le dossier doit impérativement être **imprimé, complété et signé**, puis transmis avec les pièces demandées.
- Les inscriptions sont **une démarche personnelle** : chaque agent doit suivre la procédure en ligne.
- Le service **Formation – Pôle Ressources** se tient à disposition pour toute question ou accompagnement interne.